Vol. XXIII. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Janvier 1894. No. 14.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA FEMME

SON VRAI RÔLE SOCIAL

Un des coups les plus terribles donnés à l'institution de la famille, a été frappé par l'émancipation de la femme. Depuis quelques années, en effet, la femme s'émancipe peu à peu, c'est-à-dire s'affranchit de préjugés qu'elle trouve, parait-il, surannés. Elle ne veut plus être mère et aspire à prendre la place de l'homme dans la lutte sociale. Hélas ! que vient-elle faire, la pauvre, dans cette galère ? N'a-t-elle donc pas assez des multiples soucis du ménage, du poids si lourd pour ses faibles épaules, de la maternité, pour venir encore réclamer une part du fardeau social et près de l'homme, combattre chaque jour, à toute heure, pour gagner le pain des êtres aimés.

Sa tâche est plus noble, plus grande, plus sainte. Faire des hommes et non prendre leur place, tel est son rôle ici-bas.

Qu'elle est étrange son histoire ; tantôt reine et tantôt esclave, sa destinée est sublime ou honteuse tour à tour.

Une femme, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, convertit le vieux monde païen ; une autre femme, sainte Clotilde, fait la France catholique ; une autre, Anne de Boleyn, par son mariage avec Henri VIII, fait l'Angleterre schismatique ; une autre, la mère de Luther, conçut avant son fils l'idée d'une réforme qui fit l'Allemagne protestante. C'est une femme encore, sainte Monique, qui donna saint Augustin à l'Eglise ; Blanche de Castille donna saint Louis à la France, et Jeanne d'Albret Henri IV. Laure de Noves inspira Pétrarque, le Tasse fut enfermé dans un hôpital de fous pour avoir osé aimer Léonore d'Este, et Raphaël mourut, dans toute la puissance de son génie, dans les bras corrompus de la Fornarina.

Et Jeanne Hachette, au siège de Beauvais ; Jeanne d'Arc, qui délivra la France des Anglais, et tant d'autres encore humbles et méconnues ou illustres et immortelles, dont l'histoire nous a transmis les actes !

L'histoire de la femme est celle du genre humain.

La femme, dit on, est un présent de Dieu, donné à l'homme pour son honheur. Créée pour la famille, dont elle est le lien, elle apporte à l'homme les seules joies de la vie.

D'abord, c'est la mère dévouée qui sèche nos larmes d'enfant, première confidente de nos chagrins et de nos plaisirs ; ensuite, c'est la douce fiancée qui, comme un rayon divin, réchauffe nos cœurs au souffle de l'Espérance ; puis, l'épouse aimante et courageuse, forte et sublime de dévouement aux heures de défaillance, l'épouse qui soutient et console, l'ange dont le sourire ensoleille le foyer, rend la sérénité et la foi au front que l'existence accable ; enfin, c'est la fillette chérie, qui distrait par sa grâce adorable et délasse par ses caresses enfantines et ses mille câlineries !

LOUIS DUPRIEZ.

LA BOMBE DU PALAIS-BOURBON

Il s'est trouvé encore un scélérat de plus qui n'a rien compris aux enseignements que la Société nouvelle lui avait prodigués. On lui avait enseigné qu'il n'y avait pas de Dieu, qu'il n'y a rien audelà de cette vie éphémère de la terre, que l'homme est, comme un chien, un assemblage de matières chimiques qui se désagrègent à un moment donné.

On lui avait dit que le vol méritait les plus hautes distinctions de la Légion d'honneur, quand il atteignait un chiffre considérable de millions. On lui avait montré des coquins qui avaient trafiqué cyniquement de leur mandat, rentrant triomphalement au Palais-Bourbon pour y faire des lois.

Les lois ainsi faites n'ont pas paru respectables à cet homme insuffisamment intelligent. Toutes ces notions, un peu bizarres, se sont embrouillées dans la cervelle de cet être rudimentaire. Un choc s'est fait dans le chaos de cette tête et, hier, il jetait un bombe du haut d'une tribune.

Nous avons dit assez souvent ce que nous pensions de ces actes atroces qui n'atteignent que des innocents, pour ne pas être obligé de nous répéter.

L'homme s'indignera et frémira toujours en nous devant l'horreur de tels spectacles. Le penseur est bien forcé de reconnaître qu'une société qui résolument et de parti pris, commet le crime sans nom d'enlever aux déshérités toute croyance et tout espoir, doit logiquement récolter la moisson infernale qu'elle a semée

Je ne sais quel est celui qui a eu le premier la pensée de faire fermer toutes les grilles, afin que les complices de l'assassin ne puissent échapper. La pensée en tout cas, était très heureuse. Tous les complices du lançeur de bombes étaient sous la main d'un procureur général qui aurait su faire son devoir.

Les complices, ai-je dit, j'ai eu tort. Les véritables auteurs du crime sont les misérables que l'Allemagne et l'Angleterre ont payés pour tuer tout idéal dans les âmes françaises, pour détruire cette foi au Christ, symbole du sacrifice, qui avait rendu les Français invincibles.

Les auteurs du crime, ce sont ceux qui ont démoralisé et corrompu le pays en vendant cyniquement leur votes à tous les banquiers juifs, ce sont ceux qui hier, insultaient grossièrement les Sœurs de Charité et qui, demain, feront cette conversion qui dès à présent, garantit à Rothschild 250 millions de bénéfices.

Si l'Homme que la France appelle sans se lasser, si le Libérateur qui représentera la Justice, armée de la Force, eût surgi tout à coup au milieu de cette assemblée épouvantée, ce sont ces traitres à la Patrie, ce sont ces corrupteurs de la conscience nationale qu'il aurait fait fusiller, séance tenante, dans la cour du Palais-Bourbon.

Il eût laissé toutes les grilles ouvertes afin que le peuple vit cette scène moralisatrice et ne fût plus tenté d'accomplir par en bas la justice qu'on refuse d'accomplir par en haut...

Sans doute elle est aveugle cette justice d'en bas mais la puissance supérieure qui permet que ces choses arrivent semble y mêler des dessins de miséricorde et d'expiation.

Il ne nous déplaît, quant à nous que ce soit l'abbé Lemire, le défenseur des exploités et des pauvres, qui ait été le premier frappé.

En juin 1848, Cavaignac, entouré de son état-major et sifflant déjà l'hallali, allait attaquer le faubourg Antoine. Il allait, de sang-froid, et sans qu'un remords lui vint au cœur, mitrailler ces ouvriers que, pendant dix-huit ans, son frère Godefroy Cavaignac, avait embauchés, détournés de l'atelier, entrainés dans les sociétés secrètes, ces ouvriers jadis tranquilles dans leur famille dont son frère avait fait des émeutiers.

C'était le temps où les évêques étaient braves. On vit soudain Mgr Affre, que précédait un enfant agitant une branche de feuillage, franchir les lignes et aller parler aux insurgés. Ce n'était pas lui, remarquez-le bien, le saint vieillard, qui leur avait appris à faire des barricades. C'était le bourgeois révolutionnaire, c'était le frère de ce général qui faisait piaffer son cheval pour bien montrer qu'il était le chef et qu'il pouvait faire égorger les enfants du peuple par d'autres enfants du peuple.

Mgr Affre roula sous les balles, mais l'insurrection fut finie.

Ainsi peut-être expirera l'humble prêtre frappé à son banc de législateur, comme l'archevêque sur les pavés amoncelés. Il avait essayé, lui aussi, d'être un médiateur entre le peuple trompé et cette bande infâme de faux républicains qui n'ont vu dans la République qu'une occasion de voler, de tripoter et de chèquer...

Une telle mort ne sera peut-être pas inutile. Tombée au banc des ministres, la bombe anarchiste n'aurait frappé que des criminels que personne n'aurait songé à plaindre. Tombée au banc où était un apôtre qui s'était fait le serviteur désintéressé du Peuple, cette bombe frappe une de ces victimes noblement, expiatoires dont le sang généreux et pur apaise parfois la colère de Dieu...

EDOUARD DRUMONT.

LES ANARCHISTES

IMPUISSANCE

C'est de province, où j'étais allé passer quelques heures, que j'envoie ces lignes, résumant l'impression ressentie autour de moi par l'attentat inouï que l'on connait.

L'impression est profonde et, sur le premier moment, cela a été terrible. Les dépêches particulières expédiées à la hâte, et ne contenant que des renseignements incomplets, la plupart inexacts, avaient consterné tout le monde. On parlait tout bonnement d'une centaine de blessés et de plusieurs morts.

La nuit a passé sur les affaires nouvelles, et c'est avec un véritable soulagement qu'on a vu le lendemain les journaux, attendus avec une fiévreuse impatience, remettre les choses au point.

Grâce à Dieu, les suites de l'attentat sont relativement assez bénignes, surtout quand on pense à ce qui aurait pu se produire, si l'engin eût éclaté plus bas ou bien eût été plus puissant.

On a été très frappé de l'attitude digne et crâne de la Chambre tout entière et du président Dupuy en particulier.

C'est bien, cela, monsieur Dupuy. En France, on aime le courage, et vous avez été à la hauteur de la France.

Cela dit, on s'est demandé et on se demande encore, avec une certaine angoisse, quel est le remède au mal ? Que va-t-on faire ? Le président du conseil a parlé de l'application des lois.

Lesquelles ?

Il n'y en a pas. On est obligé de reconnaître que rien, dans notre législation, n'a prévu de pareilles scélératesses. On est absolument désarmé, en ce sens que, pour frapper les misérables, on est forcé d'attendre qu'ils aient agi.

Si l'on écoutait l'opinion publique, et elle est féroce sur ce point, il faudrait se livrer à une véritable chasse à l'homme, chasse préventive, et mettre hors la loi, carrément, nettement, tout individu se disant anarchiste.

Il n'y a, somme toute, que ce moyen-là.

Il faut que l'anarchiste soit assimilé à la fauve et traqué sans pitié, comme on traque les loups, avec une prime pour leur peau. Tout ce que l'on entreprendra en dehors de cela, ne pourra que faire éclater l'impuissance de la législation et de la société.

L'anarchie doit être réputée crime. Etre anarchiste, c'est être criminel, et la société, sans autre forme de procès, doit rejeter hors de son sein toute cette classe nouvelle de gredins ; car ce n'est plus

(*Suite à la quatrième page.*)

Le Manitoba.

Mercredi, 10 Janvier 1894

L'ATTITUDE DES LAIQUES

SUR LA

QUESTION SCOLAIRE

LEURS MOTIFS

(Suite et fin.)

Reste la question d'ingérence politique.

Après un regard jeté sur les divers incidents de notre monde religieux et politique, l'on se demande si cette accusation n'est pas uniquement une mauvaise plaisanterie.

Lorsque M. Greenway dut former son gouvernement, l'une de ses premières démarches fut de se rendre à Saint-Boniface, et d'y solliciter une entrevue avec l'Archevêque.

Que recherchait-il donc alors, sinon les conseils et l'intervention du chef de la hiérarchie catholique en cette province ?

Il lui paraissait de saine politique de se ménager le bon vouloir du prêtre. Il provoquait cette ingérence, dont on a la déloyauté de se plaindre aujourd'hui, en la méconnaissant. Il crut même utile, sans doute pour l'engager davantage, de faire des promesses, rendues publiques depuis, et conformes aux fameuses déclarations de Saint-François-Xavier.

Ils n'étaient point dégoutés, M. Greenway et ses partisans, à cette époque!

Depuis que la question scolaire s'agite, les cultes protestants n'ont pas manqué, par la voix de leurs ministres, de saisir aux cheveux la moindre occasion d'exprimer leur pensée sur les radicales innovations opérées en cette matière par la législation de 1890. Dans leurs manifestations religieuses, dans leurs synodes, dans toutes leurs assemblées délibérantes, tantôt du haut de la chaire, tantôt dans la presse, ils en ont constamment fait un thème de discussion, et souvent, l'objet de leurs décrets.

Le gouvernement a reçu quelque blâme; la plupart du temps, toutefois, il a été chaleureusement approuvé.

Hélas! l'on ne s'est pas contenté d'applaudir ; on s'est efforcé par d'indignes clameurs d'ameuter contre nous l'opinion publique.

Si l'on juge que le clergé catholique, par son attitude, a mérité le reproche d'ingérence politique, à coup sûr, le clergé protestant est, pour le moins, coupable au même degré ; car, lui aussi, s'est servi de son influence pour ou contre, et plutôt pour que contre la mesure.

Quand on habite une maison de verre, on ne doit pas jeter de pierres dans les fenêtres de son voisin.

Pour notre part, nous ne blâmons point le clergé protestant de s'être préoccupé de la question ; il en avait le droit à tous les points de vue, religieux, politiques, ou sociaux.

Selon nous, il s'est trompé dans l'exercice de son droit. La voie qu'il suit le mène plutôt à l'assaut qu'à la défense des intérêts qu'il représente. Comme ayant charge d'âmes dans leurs églises respectives, le devoir des docteurs du protestantisme nous semble analogue à celui du prêtre catholique ; il se résume dans l'obligation de combattre tout ce qui peut éloigner de Dieu, de favoriser tout ce qui en rapproche, tout ce qui peut y conduire. Ils n'ont malheureusement point tous compris que la sécularisation des écoles est une pierre d'achoppement pour le christianisme. Nous le déplorons particulièrement. Nous déplorons aussi le ton agressif que beaucoup d'entre eux ont pris à notre égard. Nous n'allons point jusqu'à les accuser d'ingérence indue dans la politique.

Nous en aurions pourtant bien plus qu'eux le droit. En effet, ceux qui, dans leurs églises, se sont rangés du côté du gouvernement, ont dû, pour justifier leur attitude à leurs propres yeux, et au regard du public, dépouiller la question, du moins apparemment, et par tactique, de son aspect religieux, et la réduire aux proportions d'une simple controverse politique.

D'où il faut conclure que ceux-ci, se débarrassant des scrupules qu'ils voudraient rendre gênants pour les autres, ont, de leur propre aveu, mis le pied sur le terrain politique.

Pour le clergé catholique, au contraire, l'éducation de la jeunesse touche à des intérêts religieux de l'ordre le plus élevé, embrassant l'humanité tout entière, son bonheur sur la terre, et son salut éternel. **Tels sont les enseignements de son Eglise, et** ses convictions intimes. Si, dans ces matières, il intervient, il reste dans sa sphère, sur le terrain religieux. Il ne vise ni les hommes ni les choses politiques. C'est Dieu, ce sont les âmes dont il a la garde, qui l'intéressent par dessus tout, encore qu'il sache bien que les intérêts matériels des familles, du peuple, et de la société, reçoivent, directement et comme par surcroit, une salutaire et puissante impulsion d'une éducation saturée de la pensée religieuse.

A la différence, donc, du clergé protestant, qui intervient pour des motifs humains, le prêtre catholique n'ose parler que par devoir d'état, pour servir des intérêts religieux, sacrés, comme tout ce qui tient à l'âme.

Dans ces conditions, le moins que nous puissions exiger, c'est qu'on ait la pudeur de ne pas imputer à crime, chez le clergé catholique, une attitude que l'on se permet chez soi avec beaucoup moins de raison.

Nous réclamons pour tous les clergés, indistinctement, le droit d'exprimer leurs opinions sur les choses de la politique. Les prêtres et les révérends ministres, sont citoyens, comme les laïques ; ils possèdent de l'instruction ; leur refuser les franchises accordées au reste de la nation, serait enfreindre les lois du pays comme celles de la justice et du plus simple bon sens.

Dans l'exercice de leurs droits il leur convient, à cause des responsabilités spéciales qui s'attachent à leur ministère, d'user d'une sage discrétion. Pour sa part le clergé catholique n'oublie point cette règle. La calomnie le contestera toujours en vain. S'il y a des prêtres qui exercent en toute occasion leurs droits civiques, nul ne saurait s'en plaindre, surtout dans un temps où l'on veut rendre universel et obligatoire le suffrage, et les ministres protestants moins que tout autre, parce qu'ils sont les plus empressés à user de leurs privilèges en cette matière. Règle générale, cependant, notre clergé se réserve.

Que les législateurs construisent des ponts ou qu'ils fassent des lois municipales; que les gouvernements subventionnent des chemins de fer, que les partis s'agitent pour ou contre la protection en matière commerciale ; que le pays négocient des traités avec ses voisins, le prêtre n'en dira rien. De lui-même il bornera son rôle à rappeler généralement à ses ouailles qu'il est défendu de prendre le bien d'autrui, qu'en tout les lois de la justice et de la morale doivent être observées. La nation pourra même aller plus loin ; elle pourra changer son régime politique; le clergé n'exigera pas autre chose—et c'est beaucoup, nous l'admettons—que le respect du drapeau, des traditions, et de la loi de Dieu. Si l'Angleterre possède encore le Canada, elle le doit à la loyauté de nos évêques à deux époques mémorables. On devrait le savoir, ou l'apprendre.

Qu'en matière d'éducation même, l'Etat détermine les conditions matérielles d'existence des districts scolaires et de l'école elle-même ; qu'il charge d'un impôt équitable la population qui profite des avantages de cette école ; qu'il fasse des programmes, qu'il surveille et stimule l'enseignement ; qu'il se rende compte du bon emploi des deniers publics dont il grève son budget pour les fins d'éducation, non-seulement l'Eglise ne lui suscitera pas d'embarras, mais elle l'aidera. Tout le monde est d'accord pour souhaiter une large et intelligente diffusion de l'instruction. Tenant compte des besoins et de la composition de la société moderne, le prêtre et les parents acceptent, dans l'accomplissement du grand devoir que les préceptes divins et la loi naturelle leur imposent, la coopération de l'Etat.

Ce que l'Eglise ne peut pas consacrer, c'est l'omnipotence de l'Etat sur les consciences.

La conscience suit l'enfant partout, à l'école comme ailleurs. Il faut donc que le prêtre puisse l'atteindre là comme à l'église. L'en éloigner, c'est l'empêcher d'exercer son ministère, c'est bannir Dieu de l'enseignement, c'est faire de l'école un lieu d'indifférence d'abord, et d'athéisme bientôt.

Dès lors que les lois violent la liberté du culte, blessent les droits de la conscience, et les saintes immunités de la religion, le prêtre sort de sa réserve. Il ne se fait point l'agresseur, il repousse l'attaque. Dieu lui a confié la garde des vérités religieuses ; il est tenu de les protéger contre le temps et contre les hommes, dans l'intérêt même de ceux-ci ; il fait comme toute sentinelle, à l'approche de l'ennemi, il sonne l'alarme. Il ne sort point de son rôle ; ce n'est pas lui qui met le pied dans la politique ; **c'est la politique qui met** le pied dans l'Eglise, contre tout droit, et pour le malheur de la nation.

Qu'arriverait-il si, pour éviter à tout prix le reproche d'ingérence politique, le prêtre se taisait chaque fois qu'il prendrait fantaisie à l'Etat de faire des incursions sur le domaine religieux ? Le domaine entier serait bientôt la proie de l'envahisseur! Le pauvre prêtre se verrait réduit à la servitude, comme le sont les popes grecs ; la vérité religieuse n'aurait plus d'interprète dans le monde, et l'humanité retomberait sous l'empire de la loi naturelle seule, impuissante, depuis la prévarication d'Adam, à toujours retenir la conscience dans les droits sentiers, et surtout à la relever de ses chutes ; la loi du Christ a seule cette vertu.

Non, le sacerdoce catholique ne peut accepter cette situation ; il doit éloigner les mains profanes de l'arche sainte ; c'est là sa fonction, et l'accomplir ne peut être de sa part un acte intempestif.

Eh quoi ! vous permettez à une association commerciale, à une réunion quelconque d'hommes, à un seul individu même, de se présenter devant les parlements, d'y formuler leurs griefs, de faire valoir leurs intérêts et leurs droits, très souvent plus que douteux ; vous ne trouvez à cela rien d'étrange, rien d'illégitime. Mais le prêtre n'est-il pas le représentant de l'institution la plus sacrée ? N'a-t-il pas à faire valoir des intérêts d'autant plus graves qu'ils se rapportent aux plus intimes aspirations de l'homme ? N'a-t-il pas le droit de parler au nom de la société religieuse ? N'est-il pas le procureur des âmes et de Dieu, l'intermédiaire entre les deux ? Et s'ils se présentent pour défendre devant vos assemblés ces divers et sublimes intérêts, vous osez l'éconduire par ce seul mot : politique !

Il est permis à tous les charlatans du pays de monter sur les tréteaux, d'inonder de leur prose anonyme une presse irresponsable, de prêcher les doctrines les plus absurdes, de semer la discorde, de répandre la calomnie, de soulever les diverses classes de la société les unes contre les autres, de mettre ainsi les institutions d'un pays en danger. Mais au prêtre, interdiction de dire son avis, de mettre devant le public son coté de la question. S'il élève la voix, s'il veut parler au nom de la religion, au nom des fidèles qui l'ont constitué leur avocat, on le fera taire avec ce mot : politique !

De la politique, tout le monde a le droit d'en faire en ce pays, même les ignorants. Que s'est-il passé au Manitoba même, que se passe-t-il ailleurs ?

A prendre en bloc le corps législatif d'où est sortie l'abrogation de l'ancienne loi scolaire du Manitoba, on peut affirmer que les trois cinquièmes des membres de cette chambre ne connaissaient de cette loi ni les agencements, ni l'esprit, ni la lettre, ni le fonctionnement. Plusieurs de ces députés, faute d'une instruction fondamentale et préalablement acquise, étaient incapables de se rendre maîtres d'une matière aussi importante que l'éducation, même avec du travail et de l'application. Ils se sont laissés entraîner par leurs passions et des erreurs de faits qu'ils n'ont pas voulu ou qu'ils n'ont pas su contrôler. Jamais législature plus nulle n'a entrepris œuvre plus importante, et ne l'a plus pitoyablement réalisée. Voilà où nous en étions à cette époque. Il nous faut néanmoins nous incliner profondément devant les décrets de ces médiocrités parlementaires, comme devant des dogmes ; les classes éclairées seules, parmi lesquelles le prêtre brille au premier rang, n'ont pas le droit de dire leur opinion ni de se montrer recalcitrantes ; pour les uns, c'est de l'ingérence indue dans la politique ; pour les autres, c'est de la servitude !

Le bon sens se révolte en présence de cette outrecuidance, et l'on a peine vraiment à croire à la sincérité de ces gens-là.

Les associations secrètes interviennent dans la politique ; leur action se fait sentir particulièrement dans les questions qui touchent aux croyances religieuses par quelque coté.

Ce n'est pas assez de celles qui existent déjà ; l'on en établit de nouvelles, avec le motif très nettement avoué de faire de la politique au nom et pour le profit du protestantisme.

L'Eglise catholique seule n'a point la liberté de défendre son culte !

Un ministre protestant, de Winnipeg, n'a-t-il pas dévoilé au grand public, l'an dernier, le secret de la faveur que rencontre le nouveau système scolaire auprès de ses coreligionnaires ? Irrité de la vaillante lutte du *Free Press*—du temps de M. Luxton—en faveur de l'intégrité du pacte constitutionnel et de la liberté des cultes en ce pays, il accusait ce journal de trahir, par son attitude, le protestantisme, ses intérêts, et son avenir.

Le voilà donc le cri du cœur! L'imprudente exclamation éclaire toute la situation. Par ces écoles neutres l'on espère établir à tout jamais l'ascendant du protestantisme, et ruiner graduellement le catholicisme ! Et pour atteindre ce but religieux, l'on fait appel à l'état ; n'est-ce pas là de l'ingérence indue, en politique et en religion ?

Mais pour eux, c'est permis ; pour nous, non. L'eau du ruisseau ne coule que pour les loups ; l'agneau ne doit point s'y abreuver.

Allons, messieurs, un peu de sens commun et de loyauté.

Nous ne nous étonnons aucunement de vos efforts pour développer vos idées religieuses. Nous sommes disposés à n'y voir qu'une chose absolument naturelle. Mais si vous conspirez avec l'Etat pour nous anéantir, n'allez pas vous scandaliser de notre résistance ; n'allez pas accuser notre clergé d'ingérence politique, quand c'est vous qui le forcez d'entrer en lutte, ou quand c'est la politique qui fait irruption dans le bercail où se pressent les ouailles confiées à sa garde.

Nous ne pouvons cesser de le repéter, le prêtre ne fait pas de politique. Il s'applique à relever les âmes du terre-à-terre où les intérêts matériels les forcent à se trainer misérablement. Non pas qu'il dise aux peuples de se détacher absolument de la chose publique. Mais au-dessus des intrigues que l'on affuble improprement du nom de politique, il y a l'œuvre morale, l'œuvre familiale, l'œuvre sociale, les grandes œuvres de la civilisation, celles qui assurent à une nation la paix, la gloire, et la stabilité. A celles-ci, il étend ses sollicitudes. Ces œuvres, auxquelles les hommes sont appelés à donner leur concours, mais qu'ils doivent faire tourner à la gloire de leur Créateur, le prêtre cherche à les vivifier de la sève féconde qui découle du sacrifice expiatoire du Calvaire, il offre de les arroser de l'eau des fleuves qui prennent leur source au Paradis, il prévient enfin les artisans des grandeurs humaines qu'il n'y a de durée pour leurs entreprises, si bien calculées qu'elles puissent être d'ailleurs, que dans leur parfaite harmonie avec les plans divins.

Il y a quelques semaines à peine, Jules Simon, septuagénaire, homme d'état français, et philosophe moderne peu suspect de dévotion envers l'Eglise catholique, disait : " Quand on élimine Dieu de la politique, il ne faut pas s'étonner que nos institutions soient éphémères."

Ne croirait-on pas, en relisant ces trois lignes, entendre la métaphrase de l'Ecriture Sainte : " c'est en vain que l'homme tentera d'édifier sa maison, s'il ne lui donne pour assise le Seigneur-Dieu."

Voilà l'œuvre du prêtre, ou mieux encore, de la religion.

Et malgré les révoltes toujours renouvelées de l'esprit humain, les savants, les sages du monde, sont obligés, à divers moments de leur vie, de reconnaître leur faiblesse et leur infirmité naturelles, et la nécessité de l'action divine dans le gouvernement des nations, action qui ne peut s'exercer que par l'entremise du sacerdoce chrétien, seul établi pour être l'interprète de la loi révélée, le guide des âmes vers leur fin dernière.

***

Terminons ce travail par un court résumé.

La résistance des catholiques à la nouvelle loi scolaire n'est pas l'œuvre du prêtre, mais la conséquence de leur foi religieuse ; de la part de tous, des laïques et du clergé, elle a été spontanée et simultanée.

L'obéissance du catholique au prêtre, en matière religieuse n'est pas de la servitude ; l'autorité du prêtre vient de Dieu, et c'est à Dieu que le fidèle adresse sa soumission.

Le clergé ne peut être accusé d'ingérence politique à raison de son attitude relativement à la question scolaire. Selon nos croyances, l'éducation de la jeunesse touche aux grands intérêts de l'âme ; elle est indivisiblement liée à la question religieuse. La politique veut bannir Dieu de l'école ; le prêtre est le gardien des intérêts de Dieu sur la terre. La nature de ses fonctions l'oblige à défendre le dépôt dont il a la garde. Aussi longtemps que le gouvernement s'est abstenu de toucher aux questions religieuses, il n'y a eu que du bon vouloir pour lui à l'archevêché de Saint-Boniface.

Et quelle que soit maintenant l'opinion de nos adversaires sur les questions qui nous divisent, ils devront admettre que notre attitude repose sur des motifs fort respectables.

C'est à cette unique et peu exigeante conclusion que nous nous arrêtons.

T. A. BERNIER.
Sénateur.

ARCHEVECHE DE SAINT-BONIFACE

8 janvier, 1894.

En vertu d'un Indulte accordé par le Souverain Pontife, en date du 14 décembre 1893, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, transfert aux mercredis de chaque semaine du carême, l'abstinence des viandes qui était prescrite pour le samedi ; en sorte que dorénavant, tous les mercredis et vendredis du carême seront jours d'abstinence ainsi que le samedi des Quatre Temps et le Samedi Saint, et de plus le Jeudi Saint.

Par ordre de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

ELIE B. ROCAN,
Prêtre,
Secrétaire.

Nouvelles Politiques

La *Patrie* du 5 courant nous donne un échantillon de la bonne foi libérale.

Au soutien de notre opinion sur l'influence qu'a exercée la question des écoles sur l'élection de Winnipeg, nous avons cité l'opinion de M. Steen, de cette cité.

La *Patrie* s'empare des paroles de M. Steen, reproduites par nous dans le but que nous indiquons, elle les détache du reste de notre article et nous rend responsables de toutes les opinions de cet homme.

C'est d'une perfidie renversante.

Non, nous n'avons jamais dit ni pensé que la question des écoles était enterrée après la décision du Conseil Privé. La *Patrie* le sait bien. Elle l'a lu plusieurs fois dans nos colonnes, et tout récemment encore, alors que nous avons fait une revue de notre attitude depuis le commencement.

Pourquoi ces fausses représentations ?

Comment voulez-vous que nous ayions confiance en vous quand nous vous voyons ainsi pervertir nos paroles et nos pensées ?

Ni l'injustice ni la mauvaise foi ne nous convertiront !

∴

M. J. A. Davidson, député de Beautiful Plains, à notre législature, est gravement malade.

∴

La session de notre législature commencera demain. Le discours du trône sera lu par son honneur le lieutenant-gouverneur Schultz.

∴

M. Alonzo Wright, ex-député du comté d'Ottawa aux Communes, et familièrement connu sous le nom de *Roi de la Gatineau*, est mort subitement de maladie de cœur, à sa résidence d'Ironside à l'âge de 68 ans. Il était le petit fils du fondateur de Hull. Il fut le premier représentant du comté d'Ottawa dans la législature du Bas-Canada, de 1862 à l'Union, et depuis il fut constamment élu aux Communes pour le même comté. Il avait démissionnée pour cause de santé. Il était conservateur.

BELLE CEREMONIE A SAINT-CHARLES

Un jeune anglais appartenant à une excellente famille, et allié à un évêque catholique d'Angleterre faisait, le jour de l'Epiphanie, son abjuration et était baptisé, sous condition, par le Rev. P. Fox, O.M.I., de Sainte-Marie de Winnipeg.

Le nouveau converti était, il y a un peu plus de 7 mois, ministre de l'église anglicane dans un village d'Angleterre. Son retour à la foi de ses aïeux est dû à des circonstances si extraordinaires qu'il est bien difficile de ne pas y voir le doigt de Dieu.

Le Rév. P. Dandurand, O.M.I., curé de Saint-Charles, a fait le sermon de circonstance en français, et le Rév. P. Fox, qui est lui-même un converti, a parlé en anglais. Tous deux ont bien confirmé les sentiments de l'auditoire et du jeune néophyte.

Le Rév. P. Saint-Germain, O.M.I. a chanté la messe, il était accompagné des RR. PP. Langevin, O.M.I., et Poitras, O.M.I., comme diacre et sous diacre.

Nos vœux de bonheur et de persévérance à notre nouveau frère. C'est la première fois qu'un ministre protestant abjure son erreur dans ce diocèse.

C'est de bon augure pour la paroisse de Saint-Charles.

A PROPOS D'IMMIGRATION.

Le département de l'intérieur prend actuellement des dispositions pour encourager les émigrants américains à venir s'établir au Canada, le printemps prochain.

M. L. D. Armstrong, conférencier canadien fixé aux Etats-Unis, le capitaine Holmes, l'un des agents d'immigration du gouvernement canadien, et M. Burgess, sous ministre de l'intérieur, sont actuellement en conférence au sujet des moyens à prendre pour attirer le plus d'émigrants possible au Canada.

Il n'y a pas de doute que dans la triste situation financière où se trouvent les Etats Unis, où des centaines de mille personnes meurent de faim, l'émigration dans un pays qui offre aux colons de réels avantages et qui est à l'abri des désastres financiers qui sont à l'ordre du jour chez nos voisins, il n'y a pas de doute, disons-nous, que l'émigration aura pour une multitude de colons des attraits tout particuliers.

Nouvelles Religieuses

La liste des degrés académiques et des prix décernés par la grande université grégorienne à Rome, nous apprend que le premier prix de théologie dogmatique et le premier prix de théologie morale ont été mérités par des Oblats de Marie Immaculée. Même, il y a trois noms d'Oblats mentionnés comme ayant mérité *ex æquo* le premier prix de dogme.

Dogme—Ernest Neyoud, O. M. I. ; Jean-Baptiste Lahondès, O.M.I. ; Léonard Leyendecker, O.M.I.

Morale — Jean-Baptiste Lahondès, O.M.I.

On sait que ce sont les pères de la Compagnie de Jésus qui sont chargés de l'enseignement à la célèbre université romaine.

L'abbé mitré des Trappistes de Tracadie, N.-E., est mort. Il était âgé de 89 ans et gouvernait son monastère depuis 45 ans.

L'abbaye de Notre-Dame ou Petit Clairvaux a été fondée en 1821 par une colonie de moines venue de Bellefontaine, diocèse d'Angers, France.

M. le curé Messier a commencé la visite de la paroisse lundi.

Mgr McNeirny, évêque d'Albany, est décédé. Il était né en 1828 et avait fait ses études au Collège de Montréal. Nommé coadjuteur de Mgr Conroy, évêque d'Albany en 1871, il lui succéda en 1877. Il conservait de profondes sympathies pour le pays où il avait fait ses premières études et y possédait des amis dévoués.

M. F. X. MORIN

Les nombreux amis de M. Joseph Morin, prote à nos ateliers, apprendront avec un profond sentiment de regret, la mort de son père, M. François-Xavier Morin, décédé à Ottawa le 1er courant, à l'âge de 83 ans, 6 mois et 21 jours.

M. Morin nous quittait il y a quelques jours pour aller faire une promenade au milieu des siens.

Au lieu du bonheur sans mélange qu'il comptait y trouver, un coup fatal l'attendait : la mort avait passé, et le matin même du jour de son arrivée, elle avait terrassé le chef de la famille. L'on peut juger de sa profonde douleur.

Les funérailles du vénérable vieillard ont eu lieu le 3 courant à la Basilique d'Ottawa, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

A la famille si vivement affligée et à notre fidèle employé en particulier, nous offrons nos sincères sentiments de douloureuse sympathie.

Correspondance.

Bruxelles, Manitoba,
le 3 Janvier 1894.

Monsieur le directeur du journal *Le Manitoba*, à St Boniface.

Je viens vous prier de bien vouloir accorder l'hospitalité dans votre journal, aux quelques lignes qui suivent :

Au moment où le gouvernement canadien s'occupe de l'émigration des Belges dans ce pays, en envoyant en Belgique le Révérend M. Willems, curé de Bruxelles, en Manitoba, dans le but de donner là-bas des renseignements exacts aux gens désireux de venir s'installer ici.

Je crois qu'il ne serait pas mal à propos de publier un bout d'histoire sur l'origine des Belges. Qu'il me soit d'abord permis de dire que les autorites compétantes ont su faire un choix judicieux en désignant Monsieur le Révérend Willems pour cette mission, le succès en est assuré.

Tous ceux qui connaissent personnellement Monsieur Willems, sont du même avis. En effet, après s'être ruiné la santé, par des études excessives, il jouissait en Belgique d'une très belle position et d'une grande considération dans le clergé. Mais cela ne convenait pas à son désir de sacrifice. Ayant appris que quelques-uns de ses compatriotes s'étaient établis dans le Manitoba, il pensa qu'il pourrait leur être utile. Le voilà voguant vers l'inconnu, oubliant tout : famille, fatigue, et patrie.

Après quelques mois de séjour ici, et à peine sa petite paroisse organisée, et ayant comme il nous le disait dernièrement, dans une conférence sur l'émigration, à moins de circonstances imprévues, accepté le Manitoba pour sa nouvelle patrie, le voilà de nouveau sur l'océan, en route vers sa mère patrie, pour y aller prêcher l'émigration à ses compatriotes. Nous lui souhaitons bon voyage et prions Dieu qu'il bénisse son entreprise.

HISTOIRE SUR L'ORIGINE DES BELGES.

Le nom de Belge a été donné à des peuples Gaulois de la branche *Kimrique*. Ils passèrent le Rhin longtemps après les premiers Kimris, l'an 380 avant Jésus Christ, et s'établirent dans les pays situés entre la Seine, la Marne, les Vosges, le Rhin et l'océan. La résistance que leur opposèrent les Gallos Kimris, ne leur permettent pas de pousser plus loin leur conquête. Cependant, deux de leur tribus, les Trécomikes et les Taëtosages, pénétrèrent jusque dans le midi de la Gaule et prirent possession du territoire qui est entre les Cévennes, le Rhône, la mer et les Pyrénées orientales. *Tolosa* (Toulouse) fut leur capitale.

Les Belges s'éloignent beaucoup par leur caractère et par leur langue des Gallo-Kimris. Cette différence semble provenir du séjour prolongé qu'ils firent parmi les peuples de race Germanique et des nombreuses tribus Germaines qui se mêlèrent successivement à eux après leur établissement dans les Gaules.

Les Belges confondirent leurs intérêts avec ceux de Gallo Kimris, et se fondirent dans la grande confédération Gauloise. Lors de la conquête romaine, ils opposèrent à César une résistance qui ne put être vaincue que par la discipline des légions.

Kimris est un ancien peuple d'origine celtique. Tiré du Dictionnaire universel par M. L. C.

En consultant la carte géographique, nous remarquons que le pays habité par les anciens belges est aussi le berceau de plusieurs Canadiens-français. Exemple : Jacques Cartier, né à Saint-Malo, France.

Le reste de la langue des Kimris se retrouve dans le bas-breton et dans le Gallois, langue du pays des Galles que l'on appelle aussi Kimraig. Diction. uni, M. L. C.

Recevez, M. le Directeur, avec mes remerciements l'assurance de ma considération distinguée.

HECTOR LEROY.

PERSONNEL

M. C. A. Gareau, marchand-tailleur de Winnipeg, est parti pour Montréal, samedi, où il a été appelé auprès de sa mère sérieusement malade.

Madame J. T. Dumouchel est partie hier soir, pour aller passer quelques semaines dans sa famille, à Sainte-Adèle, Québec.

M. et Mme N. Comeault, de Saint-Jean-Baptiste, sont en promenade chez notre concitoyen, M. P. F. Soucy.

M. Edouard Masse, sr, est gravement malade depuis quelques jours.

M. C. H. Royal, avocat, fils de l'hon. M. Royal, est parti pour l'Europe dans l'intérêt de sa santé.

M. John Bonin est arrivé de Norman avec sa famille et doit se fixer à Sainte-Anne des Chênes.

M. Joseph Cauchon, de Winnipeg, a été nommé par le gouvernement fédéral, paie maître du département des travaux publics, pour Manitoba et le Nord-Ouest.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la première séance régulière du douzième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue lundi le huitième jour de janvier, A.D., 1894.

Présents :—Les conseillers Pelletier, Lavoie, Gauvin, Gaudaur, Bétournay, Hébert et Loader.

Le secrétaire-trésorier ouvre la séance pour le choix d'un président vû l'absence de son honneur le maire.

Sur motion du conseiller Bétournay, secondé par le conseiller Loader, le conseiller Pelletier est appelé à la présidence, et est nommé maire suppleant pour les trois mois finissant à la première séance d'avril prochain.

Le secrétaire-trésorier dépose devant le fauteuil le rapport de la dernière election, constatant que l'élection a donne le résultat suivant :

Maire, Jos. Lecomte ; conseillers, quartier No. 1, F. Hébert et F. E Loader ; quartier No. 2, S. Gaudaur et I. Lavoie ; quartier No. 3, T. Pelletier et L. N. Betournay ; quartier No. 4, A. Gauvin et S. Gaudaur. Il dépose aussi les serments d'office et de qualification des 7 conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et confirmé.

Lues, une requête de Théo. Bertrand demandant d'être continué dans ses fonctions de secrétaire-trésorier pour l'année 1894.

Une requête de Léon Chénier demandant d'être continué dans ses fonctions de constable.

Des requêtes de M. J. Ernest Cyr, évaluateur, et Dr J. A. Deschambault, officier de santé, demandant aussi d'être continués dans leurs charges respectives.

Des requêtes de J. B. Joyal, David C. Joyal, et Alfred Pinsonnault, demandant la position de constable de la ville.

Une lettre de W. Whyte, surintendant de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, relativement à l'évaluation des terrains de la Cie dans la ville.

Une lettre de Robt. D Richardson, papetier, offrant de vendre à la ville un clavigraphe Hammond.

Une lettre du Commissaire Municipal informant le Conseil que la contribution prélevée par lui sur la municipalité de la ville sera payable le 10 février prochain.

Présenté : Un rapport de Léon Chénier au sujet de la taxe des chiens, et de l'état du chemin à la traverse du chemin de fer du Pacifique près de l'établissement de MM. J. Y. Griffin & Co.

Un état de la caisse du 1er Décembre 1893 au 8 Janvier 1894.

Un compte de Théo. Bertrand, officier rapporteur de la dernière élection, tant des membres du Conseil que des Commissaires d'Ecoles et du règlement concernant le pont libre, au montant de $185.00.

Les comptes suivants sont aussi soumis :

Prendergast & Huggard, $75 00 ; L Laurendeau, $6.90 ; Pierre Grenon, $1.05 ; Edouard Masse, $1.00 ; Edouard Guilbault, $10.00 ; Edmond Trudel, $2.00.

Interpellation.—Le conseiller Gaudaur : La taxe des chiens est-elle toute rentrée ? Réponse : Oui.

Motions.—Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie que le conseil se forme en comité général pour examiner le compte des dépenses d'élection. Adopté.

Le conseil siège en comité général. Le maire-suppléant reprend le fauteuil et rapport est fait que le comité a accepté le dit compte dans son entier et en recommande le paiement. Ce rapport est adopté.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuye par le conseiller Gaudaur, que le compte de M. Edmond Trudel, pour loyer d'un tiroir au bureau de poste, $2.00, soit payé ; et que l'état de la caisse soumis par le trésorier, ainsi que le compte de MM. Prendergast & Haggard soit renvoyé au comité des finances. Agreé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseille Lavoie, que les autres comptes présentés ce soir soient renvoyes aux comités auxquels il appartient. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Hébert, que les comités permanents du conseil pour l'année 1894 soient constitués comme suit :

Comité des finances — Président, le conseiller Lavoie ; conseillers, S. Gaudaur, L. N. Bétournay et F. E Loader.

Comité des travaux publics—Président, le conseiller Gaudaur ; conseillers, T. Pelletier, A. Gauvin et F. Hébert.

Comité de police et feu — Président, le conseiller Gauvin ; conseillers, T. Pelletier, L. N. Betournay et F. Hébert

Comité de santé et licence—Président, le conseiller Pelletier ; conseillers, I. Lavoie, L. N. Bétournay et F. E. Loader. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Hébert que le règlement concernant la nomination des officiers de la ville, pour l'année 1894, soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin appuyé par le conseiller Hébert, que les règles du Conseil soient suspendues, que le dit règlement subisse sa seconde lecture et que le Conseil se forme en comité général pour l'étudier. Agréé.

Le conseil se forme en comité général sous la présidence du conseiller Lavoie et prend le dit règlement en considération. Le maire suppléant reprend le fauteuil, et le conseiller Lavoie fait rapport que le comité a adopté le dit règlement avec certains amendements, nonobstant l'objection faite par le conseiller Gaudaur à cette partie du règlement qui nomme Léon Chénier comme constable, etc.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Loader, que le rapport du comité soit adopté. Agréé.

Le dit règlement est lu une troisième fois et passe sous son titre.

Le conseiller Gaudaur dissident.

Proposé par le conseiller Betournay, appuyé par le conseiller Loader, que M. Patrice Parenteau soit continué dans ses fonctions de ramoneur de cheminées pendant l'annee 1894. Agréé.

Proposé par le conseiller Bétournay, appuyé par le conseiller Gaudaur, que la question des arrérages de taxes de capitation et sur propriété personnelle, soit renvoyée au comité des finances pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour en faire la prompte collection. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, qu'un état de toutes les sommes dues à la ville en dehors des taxes soit préparé par le trésorier et produit à la prochaine réunion du comité des finances. Agréé.

Le maire suppléant annonce alors qu'il fait choix de M. E. R. Lloyd comme second auditeur, avec un salaire de $20.00.

Sur ce, il est proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que le conseil, ne reposant pas une confiance suffisante dans la personne de M. E. R. Lloyd, MM. L. J. Collin et Cléophas Germain soient aussi nommés auditeurs pour aider, et au besoin, surveiller les deux autres, et ce, au même salaire de $20.00 chacun.

Votent en faveur de la motion : Les conseillers Gaudaur, Lavoie, Bétournay et Loader.

Contre : Les conseillers Gauvin et Hébert.

Le maire suppléant déclare la motion emportée.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que M. W. Allan soit invité à se présenter devant le comité de santé, vendredi le 19 courant, au sujet du règlement qu'il désire faire passer pour son établissement d'abattage et de salaison, et que le conseiller Loader soit chargé dans l'intervalle de visiter les lieux et de faire rapport au comité. Agréé.

Proposé par le conseiller Bétournay, appuyé par le conseiller Loader, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Le *Nor'Wester*, le nouveau journal de M. W. F. Luxton, paraîtra vers le 1er février.

—Démangeaison chez l'homme et tous les animaux, guérie dans l'espace d'une demi-heure, par la lotion sanitaire de Woolford. Elle n'a jamais manqué. Garanti par tous les pharmaciens.

—Voyez la nouvelle annonce de M. C. A. Gareau. Escompte de 20 0/0 durant janvier et février.

—Lininent anglais pour éparvins, fait disparaître chez les chevaux toutes bosses ou difformités sèches, molles ou calleuses, éparvins sanguins, jardons, calus, entorses, maux de gorge, toux, etc. Epargnez $50 en faisant l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens.

—Mixture Térébenthinée et Mixture de Gomme d'Epinette Rouge pour la grippe et la coqueluche, en vente à la pharmacie du Dr. Lambert. Aussi, au même endroit, cigares de choix et bonbons. Prix plus bas que partout ailleurs.

—*Rhumatisme guéri en une journee* :—Le remède "South American Rhumatic Cure" pour rhumatismes et névralgie, guérit radicalement dans un à trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieuse. Le mal disparait sans délai. La première dose soulage beaucoup. 75 cents. Garanti par tous les pharmaciens.

—La Grippe ou Influenza.—Votre famille est-elle grippée, ou si elle ne l'est pas, voulez-vous la préserver de ce *grippage?* Un remède bien efficace est de se servir de bonnes épiceries, et une preuve de cela, c'est que de toutes les familles qui font affaire chez M. Lemieux, propriétaire de la maison C. D Anderson & Co., pas une, à sa connaissance, n'a été atteinte de cette vilaine maladie.

—Rebecca Wilkinson, de Brownsvalley, Ind., dit : "Je souffrais depuis trois ans des nerfs, de faiblesse d'estomac, de dyspepsie et d'indigestion, au point que ma santé était compromise. J'achetai une bouteille du remède "South American Nervine" qui me fit plus de bien que pour $50 de soins médicaux. Je conseillerais à toute personne faible d'employer ce remède précieux et agreable. Je considère que c'est la médecine la plus merveilleuse qui soit au monde." Faites l'essai d'une bouteille. Garanti par tous les pharmaciens. 26-4

—L'Union Saint-Joseph de Winnipeg vient de faire ses élections pour l'année courante :

A. McGillis, président ; D. F Coyle, 1er vice-président ; Fred Brownrigg, 2nd vice-président ; D J. Coyle, secrétaire-archiviste ; H. Chevrier, assistant secrétaire archiviste ; N. Bergeron, secrétaire financier ; F. W. Russell, secrétaire correspondant ; G. Gladnish, trésorier ; J. C. Coyle, Bibliothécaire ; directeurs : MM. A. McGillis, A. Lussier, A. H. Kennedy, F. W. Russell, T. M. Woodford, E. R Dowdall, N. Bergeron.

—Philip Hill qui devait être pendu à Brandon le 15 courant passera sa vie au pénitencier, sa sentence ayant été commuée.

Hill qui est âgé de 14 ans a empoisonné son patron, Robert E Graves, avec qui il demeurait sur une ferme. Le cadavre n'a été retrouvé que plusieurs jours après le meurtre et était presqu'entièrement décomposé. Hill a donné plusieurs versions contradictoires pour expliquer la mort de son maître, mais finalement il fut convaincu de l'avoir empoisonné et condamné à être pendu.

de la politique, cela, ce n'est pas une opinion.

Les frapper sans discuter, sans débat, les envoyer dans les déserts de la Guyane, purement et simplement ; telle est la solution.

En dehors de cette mesure implacable, il n'y a rien.

Osera-t-on aller jusque-là ? Je le souhaite, car l'anarchie a déclaré la guerre à la société moderne, et il faut que l'une des deux disparaisse.

Tâchons que ce ne soit pas la société.

PAUL DE CASSAGNAC.

A Propos d'Agriculture

COMMENT AVOIR DES ŒUFS

L'autre jour je parlais de l'importance qu'il y a pour le cultivateur à faire pondre ses poules durant l'hiver, alors que les œufs atteignent le plus haut prix. Je ne puis aujourd'hui m'empêcher de reproduire ce que dit à ce propos le *Farmer's Advocate* :

" Voulez-vous avoir des œufs durant l'hiver? faites ceci : Pour le repas du matin prenez tous les déchets de la table, l'eau dans laquelle ont bouilli les patates, du trèfle que vous aurez *échaudé*, des choux cuits, tous les déchets de viande que vous pourrez vous procurer, hachez le tout bien fin, ajoutez du poivre noir, quelque fois du poivre rouge, *ébouillantez*, mélangez avec du son de blé ou du blé d'Inde moulu de manière à former une pâtée épaisse. Donnez de cette pâtée à vos volailles autant qu'elle pourront en consommer. Pour breuvage, donnez de l'eau chaude soir et matin dans des vaisseaux bien nets ; n'oubliez point les gravois, les morceaux de vaisselle cassée, vous ne sauriez croire comme ce matériel est indispensable à la digestion de vos volailles. Pour le repas du soir, donnez en variant la nourriture, l'un des grains suivants : blé, avoine, maïs, orge, sarrasin ; quand le temps est très froid, faites chauffer le grain. Tenez l'endroit où se trouve vos poules toujours bien net et exempt de vermine. Le poulailler doit être bien éclairé, pourvu d'une boite remplie de terre sèche où les poules iront prendre un bain de poussière. Donnez de temps à autre de la graine de soleil. Tenez vos poules occupées à gratter en leur jetant quelques poignées de grain dans de la paille.

Enfin, le grand secret d'avoir des œufs en hiver se résume dans les trois règles suivantes :

1o. Tâchez d'avoir des poulets le plus de bonne heure possible.

2o. Tenez ces poulets en bon état de manière que les poulettes commencent à pondre en novembre.

3o. Tenez ces poulettes en bonne condition par une bonne nourriture et des soins appropriés.

CHOIX DE GRAINES POUR LE JARDIN.

Rien ne commande une plus grande attention que le choix des graines pour le jardin potager. Contrairement à la grande culture, les plantes cultivées pour le jardin potager doivent nécessairement être de primeur et de première qualité, pour suffire à la consommation avant que les produits de la grande culture soient récoltés.

En autant que le cultivateur désire obtenir les plus hauts prix du marché pour les produits provenant du jardin potager, il doit s'appliquer à ne récolter que des plantes de primeur et de première qualité.

Pour atteindre ce but, le moyen le plus sûr est de réserver un terrain dans le jardin potager, et uniquement destiné à produire les graines. Il faudra attacher à cette culture la plus grande attention, ayant la précaution au temps de leur récolte de ne prendre pour la semence que les graines provenant des plantes les plus vigoureuses, qui n'ont éprouvé aucun temps d'arrêt dans leur végétation, et qui les premières ont mûri leurs graines. Ces précautions sont des plus importantes ; les graines ainsi récoltées sont d'une grande valeur pour les récoltes qui devront suivre, en ce que les plantes provenant de ces graines germeront et se développeront quinze jours plus tôt que si les graines eussent été obtenues dans les conditions ordinaires.

Une autre précaution qu'il importe de prendre à l'égard des graines récoltées, est de les tenir en bon état de conservation du moment de la récolte jusqu'au temps des semailles, et de les disposer de manière à ce qu'il n'y ait pas erreur quant aux différentes variétés de graines.

Dès que le cultivateur aura pris l'habitude de récolter lui-même ses graines, il y trouvera un tel encouragement et un si grand avantage qu'il disposera d'un plus grand terrain à la culture des graines, au point de pouvoir en faire le commerce à un prix payant largement les frais de culture, par la production de graines de toutes espèces de plantes, tant pour le jardinage que pour la grande culture.

En supposant qu'à l'égard de n'importe quelle récolte, il faille avoir recours à l'achat de graines, et que ces graines laissassent à désirer sous le rapport de la germination, ce serait pour le cultivateur une occasion de pertes que trop souvent irrémédiables, dans l'impossibilité où le cultivateur serait de ne pouvoir semer de nouveau, vu la saison parfois trop avancée de la végétation des plantes.

En récoltant lui-même les graines pour la semence de ses différentes cultures, il serait toujours sûr de récolter des légumes, des céréales et même des plantes fourragères de choix. Pour atteindre efficacement ce but, il ne lui resterait que d'avoir recours à la bonne préparation du sol et à son parfait ameublissement, en utilisant des engrais appropriés aux différentes récoltes.

ALTERNANCE DES RÉCOLTES.

Partout la terre se fatigue de porter invariablement la même chose, et si le cultivateur ne prenait pas la peine de comparer chaque année le rendement obtenu à l'égard de ses différentes récoltes il y aurait chaque année dimunition dans le rendement des récoltes, au point où il serait impossible d'y remédier sans nécessiter des travaux coûteux de culture.

De ce qu'un sol de bonne qualité procure parfois de bonnes récoltes pendant plusieurs années de suite, le cultivateur ne doit pas croire le sol inépuisable ; il a besoin de ménagement.

Si le cultivateur ne varie pas ses récoltes, s'il ne les alterne pas à d'assez longues distances, le rendement finira d'abord par baisser lentement, très vite ensuite, pour finir par ne pas payer les frais de culture. Quelque soit la quantité de matières nutritives que contient le sol, on arrive à l'épuiser.

Si le cultivateur veut conserver au sol une longue fertilité, il ne doit pas trop demander à ce sol par des récoltes d'un même produit, pendant plusieurs années ; il faut que le même remboursement soit de même nature que ce que le cultivateur a retiré du sol par ces récoltes. Le mieux est donc de varier souvent les cultures, de substituer aux plantes qui tracent des plantes qui pivotent, les plantes qui s'accommodent de tel régime aux plantes qui s'en accommodent bien moins.